

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Commune de Pourrières



Sommaire

A.	LE CONTEXTE GENERAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2026	4
1.	Contexte international	4
2.	Contexte national : bilan 2025 et perspectives économiques et budgétaires pour 2026.....	4
3.	Rappel des principales dispositions inscrites au projet de loi de finances 2026 :	5
B.	LA COMMUNE DE POURRIERES : SITUATION 2025 ET PERSPECTIVES 2026 ..	6
1.	Présentation du compte financier unique provisoire 2025	6
2.	Retour sur l'année 2025.....	8
3.	La situation financière de la commune de Pourrières	11
C.	LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026 ET LES PROJETS	15
D.	LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026	16
1.	Les dépenses de fonctionnement.....	16
2.	Les recettes de fonctionnement	17
3.	Projection des investissements 2026 et des financements	18
	ANNEXES	19
E.	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS PREVISIONNELLE 2025-2027	19
F.	DEVELOPPEMENT CONSACRE A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE 20	
G.	LES INDEMNITES DES ELUS PERÇUES EN 2025	21
H.	QUELQUES REALISATIONS 2025 : RETOUR EN IMAGES.....	22

Préambule

Ce rapport est établi en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui invitent les communes comptant 3.500 habitants et plus à engager un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget primitif.

La M57¹ précise que l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le présent rapport a vocation à être le support de ce débat. Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il est mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours maximum suivants la tenue du DOB. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (décrets n°2016-841 du 24/06/2016 et n° 2016-834 du 23/06/2016).

Le rapport doit comporter notamment les informations suivantes (article D. 2312-3 du CGCT) :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.*
- La présentation des orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes avec, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.*

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire introductif au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026. Il est précisé à l'assemblée que le vote du budget primitif 2026 est prévu le 26 février 2026.

¹ Nomenclature comptable applicable depuis le 1^{er} janvier 2024

A. Le contexte général de la préparation budgétaire

Le contexte international et national dans lequel s'inscrit le rapport d'orientation budgétaire de notre commune en 2026 est marqué par des défis économiques, sociaux et environnementaux significatifs et un contexte budgétaire incertain.

Comme en 2025, l'année 2026 s'inscrit dans un environnement économique fragile, marqué par un déficit public élevé et une dette nationale qui atteint des niveaux records.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 initial prévoyait plus de 30 milliards d'euros de réduction du déficit, dont 4,6 milliards d'euros d'économies demandées aux collectivités, contre 2,2 milliards en 2025. Face à l'absence d'accord entre députés et sénateurs, le 19 janvier 2026, le Gouvernement a annoncé le recours au 49.3.

1. Contexte international

Pour 2026, le contexte international apparaît de plus en plus fragmenté et incertain. Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés.

Sur le plan économique, la croissance mondiale ralentit : selon l'OFCE², les perspectives sont plus modestes, dans un contexte de pressions inflationnistes et de volatilité énergétique. Ce ralentissement s'accompagne de tensions commerciales persistantes, particulièrement entre grandes économies. Géopolitiquement, l'Europe se retrouve prise entre des enjeux de souveraineté et de sécurité : elle doit composer avec un environnement instable, marqué par des risques géopolitiques croissants.

Aussi, des défis environnementaux, institutionnels et technologiques se posent. La révolution technologique, en particulier l'intelligence artificielle, redessine les perspectives stratégiques : elle représente à la fois une opportunité et un risque, dans un monde où la guerre économique et idéologique s'intensifie.

Les perspectives pour 2026 restent prudentes. Le FMI prévoit une croissance mondiale légèrement en baisse à 3,1 % contre 3,2% en 2025. L'inflation mondiale devrait progressivement retomber aux alentours de 3,6 % en 2026 (4,3% en 2025).

2. Contexte national : bilan 2025 et perspectives économiques et budgétaires pour 2026

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales 2025, la Cour des Comptes dresse le constat suivant :

- Les communes affichent un repli de 3,3% de leur épargne brute³
- Leurs dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,2% portées par la masse salariale (+4,5%)
- La capacité de désendettement des communes reste satisfaisante et stabilisée entre 4,2 et 4,6 ans.

² Observatoire français des conjonctures économiques

³ Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement

Le PLF 2026 prévoit un déficit qui s'améliore remontant à -4,7 % d

2023	2024	Estimation 2025	Projections 2026
-5,5%	-5,8%	-5,4%	-4,7%

La croissance annuelle du PIB français serait de **+0,7 % en 2025** et de **+1 % en 2026**, après 1,1 % en 2024. Pour la zone euro, elle serait de **1,3 % en 2025** et **1,2 % en 2026** après 0,8 % en 2024. Source ofce

Enfin, il convient de rappeler la trajectoire définie par la loi de programmation des finances publiques⁴ et qui concerne les exercices 2023 à 2027, et notamment l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement détaillé comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4.8%	2.0%	1.5%	1.3%	1.3%

3. Rappel des principales dispositions inscrites au projet de loi de finances 2026 :

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Premier Ministre a confirmé le recours au 49.3 pour l'adoption de la loi de finances 2026.

Dans ses projections, la commune a retenu les principales mesures prévues dans le projet de Loi de finances 2026.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 initialement présenté en Conseil des ministres visait un déficit public de – 4,7 % du PIB en 2026. L'objectif à moyen / long terme : ramener le déficit à moins de 3 % du PIB en 2029.

L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Le PLF 2026 repose sur un effort budgétaire demandé aux collectivités selon les mesures suivantes :

- Effort budgétaire à hauteur de 4,6Md€
- Un encadrement de la croissance des dépenses de fonctionnement : +2,4Md€ d'augmentation

Vers un resserrement du FCTVA

Tel que prévu dans le projet de Loi, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est maintenu avec un taux de 16,404 %, mais avec un risque sur la fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (perte de recettes au BP2026 : 4K€)

Les dotations restent stables

En 2026, le montant de la DGF est reconduit et est évalué à 32,6 Md€.

⁴ Adoptée le 18 décembre 2023

Evaluation du fonds vert

Le PLF 2026 étend la démarche d'évaluation environnementale aux collectivités territoriales : celles-ci doivent produire une "annexe environnementale" dans leurs comptes financiers.

Augmentation des cotisations CNRACL

Concrètement, au lieu de trois augmentations successives de 4 points, les collectivités devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points jusqu'en 2028. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % en 2024 à 43,65 %.

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires

Ce fonds regrouperait la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la Dotation politique de la ville (DPV) pour un montant de 1.5 milliards d'euros en crédits de paiement 2026.

Impôts locaux : une des rares certitudes

En 2026, il n'y aura pas de « gel des bases fiscales ».

B. La commune de Pourrières : situation 2025

1. Présentation du compte financier unique provisoire⁵ 2025

Le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion avec une nouvelle annexe obligatoire : « impact du budget pour la transition écologique ».

Le CFU sera examiné en Conseil Municipal et voté lors de la séance du 26 février 2026. Il s'agit ici de présenter une situation de clôture prévisionnelle permettant d'appréhender les grandes tendances concernant le fonctionnement, l'investissement et l'endettement de la commune et d'aborder la trajectoire financière 2026.

BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLES	2025 INVESTISSEMENT		2025 FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Résultats Reportés		112 745,57		617 031,37	0,00	729 776,94
Opérations de l'Exercice	4 058 385,09	2 652 311,52	6 724 416,35	7 846 652,33	10 782 801,44	10 498 963,85
Résultat de l'exercice		-1 406 073,57		1 122 235,98		-283 837,59
Part affectée investissement 1068					0,00	
Totaux réalisés	4 058 385,09	2 765 057,09	6 724 416,35	8 463 683,70	10 782 801,44	11 228 740,79
Résultat de clôture		-1 293 328,00		1 739 267,35		445 939,35
Report BP 2025 Restes à réaliser	643 885,48	1 443 266,80			643 885,48	1 443 266,80
Solde RAR	799 381,32					
Totaux cumulés	4 702 270,57	4 208 323,89	6 724 416,35	8 463 683,70	11 426 686,92	12 672 007,59
Résultat de clôture corrigé des RAR	-493 946,68		1 739 267,35		1 245 320,67	

⁵ CFU qui tient compte des derniers traitements comptables effectués au 22/01/2026 par la DGFIP

Le résultat reporté en fonctionnement s'élève à 617 031,37€.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'améliore du fait, en partie, de l'opération Spirit décrite plus haut et s'établit à 1 122 235.98€⁶.

Le résultat d'investissement, quant à lui, se dégrade et s'établit à -1 293 328.00€. (Voir les explications ci-après sur le « retour sur 2025 »).

NB : La vente du terrain Spirit

Sur la section de fonctionnement, l'opération est neutre :

734 089.37€ sur le compte 675 « valeurs comptables des immobilisations cédées » qui équivaut à la sortie du bien.

215 910.63€ au compte 6761 correspondant à la plus-value.

Cette écriture est compensée en recettes de fonctionnement par les produits de la cession à hauteur de 950 000€ au compte 775.

La plus-value d'un montant de 215 910.63€ est inscrite en recettes d'investissement au chapitre 021.

✓ Evolution du résultat de clôture d'ensemble

2023	2024	2025
-30 924.41	1 542 928.50	1 245 320.67

Si le résultat de clôture se dégrade légèrement cela est dû en partie à la section d'investissement dont les recettes sont moins dynamiques. La part importante des subventions concernait le complexe sportif, lesquelles ont été soldées. Par ailleurs, la commune n'a contracté aucun emprunt en 2025 et n'a effectué aucun virement à la section d'investissement :

✓ Evolution du virement réalisé à la section d'investissement

	BP2023	BP 2024	BP 2025
Virement à la section d'investissement	873 605,56 €	1 246 111,77 €	0 €

⁶ 617 031.37€ en 2024

2. Retour sur l'année 2025

La commune de Pourrières s'est engagée sur plusieurs axes.

L'amélioration et la sécurisation du cadre de vie

Les travaux réalisés sur la Grand'place et l'immeuble dit « L'Auberge du Var »

La commune a réalisé des travaux de gestion des eaux pluviales, de réhabilitation de la Grand place et de consolidation du mur de rempart, rue Felix Fabre. Cette première phase de travaux a permis de débiter les travaux de consolidation de l'Auberge du Var.



Les travaux de voirie

La première tranche des travaux de sécurisation et de piétonnisation sur l'avenue des Bastides a été réalisée. Le coût de cette première tranche s'est élevé à 241K€ TTC.

Création de places de parking et d'un nouveau boulodrome

Sur le site du château d'eau, la commune a engagé d'importants travaux pour augmenter la capacité des places de parkings (une vingtaine) et réaménager un nouveau boulodrome.



L'environnement



Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Saint Exupéry

La commune de Pourrières s'engage pour l'environnement avec des travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry.
Coût de l'opération : 997K€ TTC.



La ferme maraîchère

La commune de Pourrières a souhaité améliorer la qualité et la souveraineté alimentaires de sa cantine scolaire en aménageant une parcelle communale et en créant une ferme maraîchère bio. Cette ferme sera mise à disposition d'un jeune agriculteur municipal afin de produire des fruits et légumes destinés à fournir la cantine scolaire. Un axe pédagogique autour de l'éducation à une alimentation saine et durable sera également développé.
Pour ce projet, la commune a investi 128K€ TTC en 2025.



Le renouvellement de la flotte automobile

La commune a investi dans un véhicule utilitaire et une balayeuse électriques pour les Services techniques municipaux et un véhicule hybride pour son service de Police rurale

La maîtrise de ses charges de personnel

Evolution des effectifs de la commune au 31 décembre de chaque année (ETP) :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non titulaire	Total
2023	1	2	53,77	13,57	70,34
2024	1	2	57,6	10,65	71,25
2025	1	2	61,52	8,57	73,09

Evolution de la masse salariale

	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	EVOL2024-2025
012- Charges de personnel	3 275 163	3 316 303	3 440 515	3,75%

En 2025, la commune a su contenir l'augmentation de ses charges de personnel malgré :

- La stagiairisation de 3 agents au 1^{er} septembre 2025 avec augmentation de leur régime indemnitaire
- La réintégration d'un agent à la suite d'un congé de disponibilité pour convenances personnelles
- Le remplacement de personnels absents par le recrutement de 2 contractuels aux services techniques municipaux
- Le remplacement de 2 agents partis en retraite.
- L'augmentation de la cotisation CNRACL (Loi de finances 2025)
- La remise à plat des NBI et des astreintes suite au contrôle de la CRC

Charges de personnel en euros par habitant :

ANNEE	POPULATION INSEE AU 1/01	MONTANT
2025	5730	600 euros

La moyenne des communes de même strate constatée en 2023⁷ s'élevait à 605 euros. La commune affiche donc un ratio satisfaisant. Toutefois, l'augmentation des charges de personnel qui pèse sur la section de fonctionnement (57% en 2024, 59% en 2025) conduise la commune à une gestion plus rigoureuse en 2026.

⁷ Derniers chiffres disponibles sur la DGCL



Le restaurant scolaire

Nombre de repas servis sur la période 2023-2025 :

2023	2024	2025	EVOL 2024/2025
72 215	75 046	76 100	1,40%

Effectif des écoles :

	2023	2024	2025	EVOL 2024/2025
Maternelles	232	199	183	-8%
Elémentaires	380	361	362	Stable

Le coût d'un repas facturé à la mairie est de 2.85€ TTC pour les maternelles et 2.95€ TTC pour les élémentaires. Depuis la rentrée 2024, la commune maintient les tarifs facturés aux familles :

Quotient Familial des familles	Tarifs Maternelles	Tarifs Elémentaires
QF de 0 à 1000 € (30% des familles)	3,00 €	3,25 €
QF de 1001 à 2500 € (60% des familles)	3,90 €	4,15 €
QF de 2501 à 3000 € et +(10% des familles)	4,15 €	4,40 €

Evolution des recettes réelles relatives aux facturations

2023	2024	2025
232 122€	227 254€	233 476€

Autres dépenses

Exercice	Activités	Dépenses
	Prestataire SIHA (Péri et Extrascolaires + ALSH)	
2021		242 457 €
2022		263 376 €
2023		249 765 €
2024		199 353 €
2025		229 881 €
	Subventions aux écoles	
	Séjours avec nuitées	
2021		6 525,85 €
2022		12 580 €
2023		15 436 €
2024		11 000 €
2025		11 000 €
	Piscine "savoir nager"	
2023		5 000 €
2024		4 000 €
2025		4 000 €
	Sorties scolaires	
2021		3 907 €
2022		7 930 €
2023		4 720 €
2024		6 399 €
2025		6 500 €

3. La situation financière de la commune de Pourrières

L'objectif de l'analyse qui suit est de présenter à la lumière des principaux indicateurs financiers que constituent l'épargne et la capacité de désendettement la situation financière de notre commune telle qu'elle résulte du compte financier unique provisoire de 2025 de notre budget principal.

Focus sur les données socio-économiques⁸

La commune de Pourrières compte 3 180 foyers fiscaux dont 1 713 sont imposés

*Revenu fiscal de référence moyen par foyer pour la commune de **Pourrières** (basé sur les déclarations fiscales 2023 — impôt payé en 2024) est de **39 431 €** par foyer fiscal en moyenne*

Part des foyers non imposables : 46%

La population légale l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 est de 5 730 habitants.

✓ Evolution des dépenses de fonctionnement

	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	EVOL2024-2025
011- Charges à caractère général	1 458 314	1 320 725	1 311 949	-0,66%
012- Charges de personnel	3 275 163	3 316 303	3 440 515	3,75%
014- Atténuation de produits	84 942	83 956	82 126	-2,18%
65- Autres charges de gestion courante	690 831	561 982	628 771	11,88%
66- Charges financières	94 054	158 251	184 632	16,67%
67- Charges exceptionnelles (hors cession)	42 887	46 600	1 732	-96,28%
68- Dotation aux amortissements	404 675	327 924	124 490	-62,04%
TOTAL DES DEPENSES	6 540 996	5 815 741	5 774 215	-0,71%

La commune a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement qui présentent une légère baisse par rapport à 2024.

✓ Evolution des recettes de fonctionnement

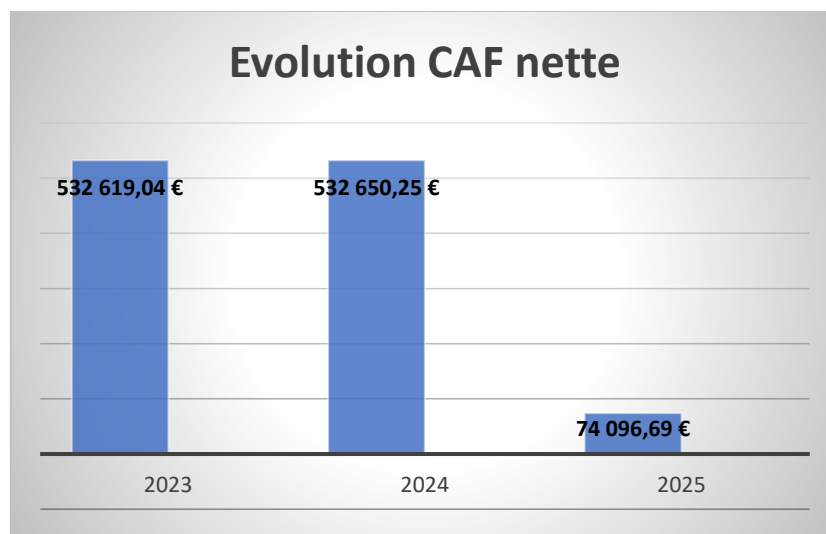
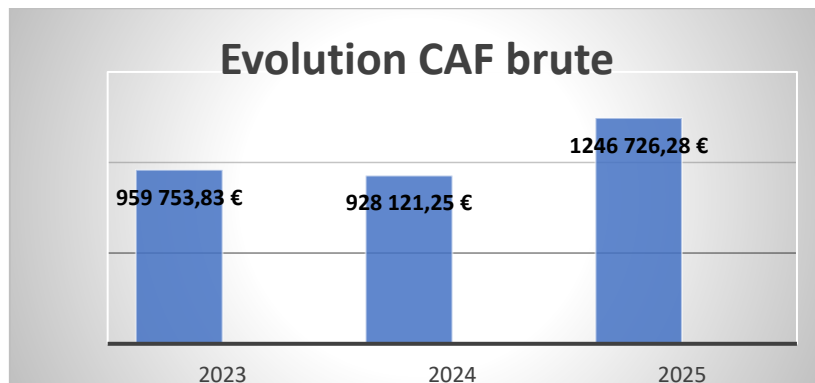
	2023	2024	2025	EVOL2024-2025
013- Atténuation de charges	113 770	74 355	29 771	-59,96%
70- Produits des services	427 957	574 540	525 274	-8,57%
73- Impôts et taxes	4 340 454	4 756 942	158 088	-96,68%
731- Fiscalité locale			4 749 679	
74- Dotations- Subventions	740 671	720 237	900 695	25,06%
75- Autres produits de gestion courante	83 188	73 279	149 871	104,52%
76- Produits financiers	0			
77- Produits exceptionnels (hors cession)	9 582	139 320	15 245	-89,06%
042 Opération d'ordre (hors 777)	356 008	267 271	368 029	37,70%
dont travaux en régie	336 500	267 272	368 029	37,70%
TOTAL DES RECETTES	6 071 630 €	6 605 945 €	6 896 651 €	4,40%

⁸ Source : <https://www.data.gouv.fr/datasets/limpot-sur-le-revenu-par-collectivite-territoriale-ircom/>

✓ Les ratios d'épargne

L'épargne brute (Capacité d'Autofinancement Brute – CAF brute) représente l'excédent du résultat de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital des emprunts, dépenses d'équipement). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors cessions d'actifs) et les dépenses réelles de fonctionnement (charges financières comprises).

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les équipements après remboursement de l'emprunt en capital.



NB : le remboursement de l'emprunt relais de 750K€ impacte le calcul de la CAF nette.

✓ Evolution des dépenses et des recettes d'investissement 2023-2025 (travaux en régie et RAR compris)

	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement : (20 à 23 + 722, RAR compris)	2 920 491	5 558 939	2 885 756
Recettes propres d'investissement	2 617 832	4 384 481	1 577 821

Pour rappel, la commune n'a contracté aucun emprunt en 2025, ce qui explique la baisse des recettes propres d'investissement.

Le taux de réalisation s'améliore en dépenses :

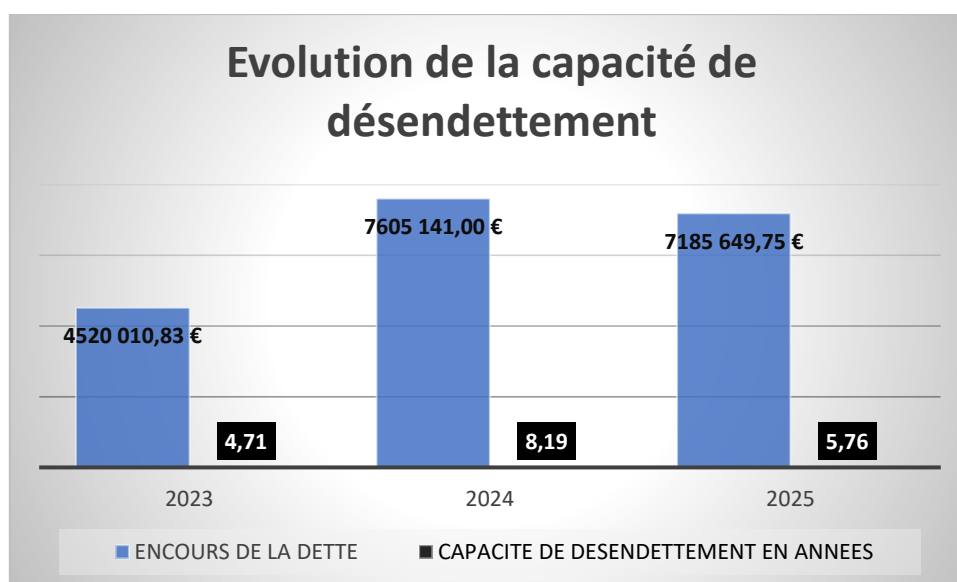
	DEPENSES EQUIPEMENT		
	BP2025	CFU 2025	TAUX REALISATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 20	387 376,79	221 055,08	57%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21	843 758,53	580 675,25	69%
IMMOBILISATIONS EN COURS 23	2 299 294,06	1 695 239,25	74%
TRAVAUX EN REGIE	360 500,00	368 028,59	102%
TOTAL	3 890 929,38	2 864 998,17	74%

	RECETTES INVESTISSEMENT		
	BP2025	CFU 2025	TAUX REALISATION
DOTATIONS FCTVA	704 000,00	654 085,26	93%
SUBVENTIONS	2 502 796,79	923 736,12	37%
TOTAL	3 206 796,79	1 577 821,38	49%

Si le taux de réalisation des recettes relatives aux subvention est faible, mais il convient de faire le parallèle avec les RAR inscrits au BP2026 et qui concernent des opérations achevées ou en cours d'achèvement. Certaines demandes de versement de subvention sont toujours en instance de traitement par les services de l'Etat.

✓ Sur le plan de la dette

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios d'endettement correspond à la population légale l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 : 5 730 habitants.



On considère généralement que le seuil de vigilance s'établirait entre 6 et 9 ans et que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 10-12 ans.

C. Les grandes orientations du budget 2026 et les

Dans la construction de son budget 2026, la commune confirme son engagement pour améliorer le cadre de vie des Pourriérois et affiche sa volonté de poursuivre les grands travaux débutés en 2025. A la date du présent rapport, les arbitrages budgétaires ne sont pas finalisés. Le montage du budget est donc toujours en cours d'élaboration. Pour information, le coût prévisionnel des grandes opérations est présenté ci-après, le montant des RAR sera obligatoirement reporté au BP2026.

✓ L'Auberge du Var

Comme précisé plus haut, les travaux de consolidation ont débuté en 2025 et vont se poursuivre en 2026 afin de pouvoir procéder à la main levée de l'arrêté de péril, rouvrir la Grand'rue et commencer les travaux d'aménagement.

Travaux de consolidation :

RAR MISSION ARCHITECTE-MAITRISE D'OEUVRE	RAR TRAVAUX DE CONSOLIDATION	RAR SUBVENTIONS
20K€	845K€	130K€

Travaux d'aménagement :

MISSION ARCHITECTE-MAITRISE D'OEUVRE	TRAVAUX D'AMENAGEMENT
50K€	500K€

✓ La sécurisation et la piétonnisation de l'avenue des Bastides – tranche 2

TRAVAUX DE VOIRIE	TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
420K€	50K€

✓ Le développement de l'activité de la ferme maraîchère

Recrutement d'un maraîcher municipal au 19/01/2026 pour un coût annuel de : 38K€

Travaux d'irrigation : 80K€

Acquisition des premiers matériels : 27K€

D. Les prévisions budgétaires 2026

BUDGET 2026 PROJETE (prévisionnel en attente d'arbitrages et de finalisation)

SECTION DE FONCTIONNEMENT (virement de section compris)	SECTION D'INVESTISSEMENT
8 227 400.55€	4 696 598.10€

1. Les dépenses de fonctionnement

Les enveloppes budgétaires de dépenses de fonctionnement 2026 ont été établies sur la base du scénario suivant :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011)
 - Augmentation des coûts des matières premières, matériaux et énergie
 - Achat de petit matériel pour la mise en route de la ferme maraîchère
 - Développement du contrat d'entretien des espaces verts par l'ESAT
 - Développement du contrat avec VEGA

- ✓ Les frais de personnel (chapitre 012)
 - Recrutement d'un maraîcher
 - Stagiairisations
 - Des avancements d'échelons et de grades
 - Tenue des élections municipales
 - Augmentation du taux de cotisation CNRACL
 - Prise en compte de la participation employeur de 35€ pour la Mutuelle santé : au jour de la rédaction du présent rapport, 14 agents se sont manifestés. Le coût annuel est estimé à 12K€.
 - La possible réintégration d'un agent en disponibilité

Enfin, la commune mène une réflexion pour recruter un responsable de pôle aménagement du territoire dont 20% pris en charge par la Régie des eaux. Ce recrutement a pour objet entre autres de répondre aux recommandations de la Chambre régionale des comptes pour professionnaliser la fonction Achats.

- ✓ Le chapitre 065
 - Augmentation des indemnités des élus
 - Var Habitat s'est porté acquéreur de l'immeuble de la Rue de l'Horloge pour un montant de 150K€. Il a été convenu que la commune rembourserait cet investissement par tiers et sous forme de subvention au profit de Var Habitat, à hauteur de 55K€ par an.
 - Subvention de fonctionnement au CCAS
 - Subvention au titre du programme ERASMUS

En synthèse :

Ces hypothèses conduisent globalement à 6 571 216.48€ de dépenses de fonctionnement prévues en 2026 (hors virement à la section qui est de 1 656 184.07€) soit un budget de fonctionnement de 8 227 400.55€.

	BP2025	CFU2025	BP2026
CHAPITRE 11 charges à caractère général	1 498 818,66	1 311 949,08	1 342 514,70
CHAPITRE 12 dépenses de personnel	3 603 920,04	3 440 515,00	3 586 089,75
CHAPITRE 14 atténuation de produit	84 126,00	82 125,96	82 126,00
VIREMENT DE LA SECTION 023		0,00	1 656 184,07
OPERATION D ORDRE 042	635 682,86	1 074 490,14	567 151,03
CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante	633 279,42	628 771,00	748 335,00
CHAPITRE 66 charges financières	255 000,00	184 832,00	195 000,00
CHAPITRE 67 charges exceptionnelles	46 000,00	1 732,12	50 000,00
	6 756 826,98	6 724 415,30	8 227 400,55

2. Les recettes de fonctionnement

✓ La maîtrise de la fiscalité

Depuis 2015, la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition.

	TAUX DE 2014	TAUX DE 2015	TAUX DE 2021	TAUX DE 2025	TAUX DE 2026
TFB	26.97%	28.97%	44.46% (28.97+15.49) ⁹	44.46 %	44.46 %
FNB	95.03%	102.07%	102.07%	102.07 %	102.07 %
TH	14.60%	15.68%	15.68%	15.68 %	15.68 %

✓ Les produits de la tarification (ch. 70)

A noter que ce compte enregistre les remboursements de salaires de la CAPV sur les compétences eau et assainissement collectif (avec une augmentation de 2% prévue dans la convention) et pluvial, le remboursement des salaires des agents du CCAS, les recettes issues des dépôts sauvages, etc.

✓ Impôts et taxes (chapitre 73) et dotations et subventions (chapitre 74) :

A la rédaction du présent rapport, ni les états fiscaux ni les montants de toutes dotations ne sont connus. Seule la DGF a été communiqué et reportée au BP 2026 pour 426K€. La commune a reporté les montants perçus en 2025, arrondis à l'inférieur. Par prudence, comme expliqué plus haut, aucune prévision n'est inscrite au compte 744 « FCTVA sur dépenses de fonctionnement ».

⁹En 2021, suite à la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales et afin de compenser la perte de ce produit, les communes ont bénéficié du transfert de la TFB du département dont le taux était de 15.49%.

En synthèse :

Ces hypothèses conduisent globalement à 8 227 400.55€ de recettes de fonctionnement prévues en 2026 :

	BP2025	CFU2025	BP2026
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (002)	617 031,37	617 031,37	1 739 267,35
ATTENUATIONS DE CHARGES (013)	44 000,00	29 771,19	30 000,00
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT 042	455 782,86	368 028,59	360 000,00
PRODUITS DES SERVICES 70	455 248,77	525 273,58	512 127,20
IMPOTS ET TAXES 73 et 731	4 737 210,00	4 907 767,28	4 851 000,00
DOTATIONS, SUBVENTIONS (74)	749 221,00	900 695,13	710 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	70 600,00	149 871,74	25 006,00
PRODUITS FINANCIERS (76)	0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)		965 244,82	
TOTAL	7 129 094,00	8 463 683,70	8 227 400,55

3. Projection des investissements 2026 et des financements

Les prévisions budgétaires intègrent les principales orientations présentées plus haut (hors virement de la section).

	DEPENSES INVESTISSEMENT		
	BP2025	CFU 2025	BP2026
SOLDE EXECUTION			1 293 328,00
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT 040	455 782,86	368 028,59	360 000,00
EMPRUNTS ET DETTES 16	1 173 500,00	1 172 629,59	420 000,00
IMMOBILISATIONS INCOR 20	387 676,79	221 055,08	330 755,58
SUBVENTIONS 204	104 980,00	20 757,33	20 000,00
IMMOBILISATIONS COR 21	843 758,53	580 675,25	340 848,42
IMMOBILISATIONS EN COURS 23	2 299 294,06	1 695 239,25	1 931 666,10
TOTAL	5 264 992,24	4 058 385,09	4 696 598,10

	RECETTES INVESTISSEMENT		
	BP2025	CFU2025	BP2026
RESULTAT REPORTE	112 745,57	112 745,57	0,00
VIREMENT DE LA SECTION 021	359 767,02	0,00	1 656 184,07
OPERATION D ORDRE 040	635 682,86	1 074 490,14	618 734,73
CESSION IMMO 024	950 000,00	0,00	153 412,50
DOTATIONS 10	704 000,00	654 085,26	335 000,00
SUBVENTIONS 13	2 502 796,79	923 736,12	1 543 266,80
EMPRUNTS 16			390 000,00
TOTAL	5 264 992,24	2 765 057,09	4 696 598,10



Annexes

E. Programmation pluriannuelle d'investissements prévisionnelle 2025-2027¹⁰

INTITULE OPERATION	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	PREVISIONS 2027	SUBVENTIONS	SOLDE A CHARGE
OPERATION TRAVAUX ECO ENERGIE ST EX	996 877,04 €	468 501,65 €	528 375,39 €	0,00 €	499 098,81 €	497 778,23 €
OPERATION TRAVAUX PIETONNIER AV BASTIDE PHASE 2 et ENFOUISSEMENT	468 500,00 €		470 500,00 €	0,00 €	95 000,00 €	373 500,00 €
OPERATION TRAVAUX CONSOLIDATION BAR	1 026 695,78 €	181 556,18 €	845 139,60 €	0,00 €	330 000,00 €	696 695,78 €
OPERATION TRAVAUX AMENAGEMENT BAR	500 000,00 €			500 000,00 €		500 000,00 €
TOTAL TTC	2 992 072,82 €	650 057,83 €	1 844 014,99 €	500 000,00 €	924 098,81 €	2 067 974,01 €

¹⁰ Au jour de la rédaction du ROB

F. Développement consacré à la structure et la gestion de l'encours

Un encours total de 7 185 650€ au 31/12/2025.

La commune a remboursé 1 113 245 euros d'emprunt dont l'emprunt relais.

Cette dette du budget principal est composée de 21 contrats d'emprunts.

Pour 2026, à ce stade, la préparation budgétaire nécessite un recours à l'emprunt de 390 000 euros. Ce montant est inférieur au remboursement en capital des emprunts inscrit au BP2026, ce qui revient à maintenir le taux d'endettement de la commune à un bon niveau comme développé plus haut.

La dette du budget principal est positionnée à 100% sur du taux fixe.

Extinction de la dette 2026-2032 :

BUDGET COMMUNAL

Date de la dernière échéance	Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	Prêteur	Montant du contrat	Durée en mois	Périodicité du capital	Compte du capital	Taux initial
Exercice 2027								
15/01/2027	001	SYMIELEC	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	7 505,93 €	24	annuelle	168758	0.00000 %
25/11/2027	2012001	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	260 000,00 €	180	semestrielle	1641	5.11000 %
02/12/2027	00801537730	EMPRUNT POUR RD23 ET MARCEL PAGNOL	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR	100 000,00 €	120	trimestrielle	1641	0.82000 %
Exercice 2028								
23/08/2028	00003	INVESTISSEMENTS DIVERS	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	300 000,00 €	180	annuelle	1641	3.85000 %
13/11/2028	00801877816	INVESTISSEMENTS 2018	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR	295 000,00 €	120	trimestrielle	1641	1.06000 %
Exercice 2029								
12/09/2029	00004	INVESTISSEMENTS 2014	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	300 000,00 €	180	semestrielle	1641	3.17000 %
25/09/2029	002	INVESTISSEMENTS 2014	CAISSE D'EPARGNE	167 800,00 €	180	semestrielle	1641	3.10000 %
08/12/2029	00802346013	EMPRUNT REHABILITATION LA CAULIERE 2019	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR	340 000,00 €	120	trimestrielle	1641	0.61000 %
Exercice 2031								
04/07/2031	CRCA 20101	INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	450 000,00 €	237	trimestrielle	1641	3.24000 %
08/10/2031	2011001	INVESTISSEMENT 2011	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	281 400,00 €	240	trimestrielle	1641	4.92000 %

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
REMBOURSEMENT INTERETS	175 857,26	166 402,94	157 228,37	148 636,48	140 951,14	134 408,30	128 436,96
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	407 282,34	412 759,05	370 264,98	331 606,43	267 473,13	242 813,33	230 864,50
TOTAL ECHEANCE	583 139,60	579 161,99	527 493,35	480 242,91	408 424,27	377 221,63	359 301,46

G. Les indemnités des élus perçues en 2025

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés : les communes (article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales. CGCT), les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L.5211-12-1 CGCT), les départements (article L.3123-19-2-1 CGCT), les régions (article L.4135-19-2-1 CGCT).

Mandat	Nom	Prénom	Montants bruts des indemnités perçues en 2025 en euros
Maire	BOURLIN	Sébastien	27 129.48€
CAPV			16 277.64€
Conseiller municipal	BERAUD	Michèle	3 946.08€
Adjoint au maire	BOUYGUES	Christian	8 385.48€
Conseiller municipal	CHIARONI	Patrick	3288.40€
Conseiller municipal	DRIS	Myriam	3946.08€
Adjoint au maire	FERNANDEZ	Diane	8 385.48€
Adjoint au maire	GAUTIER	Patrick	8 385.48€
Adjoint au maire	GRANIER	Régis	8 385.48€
Adjoint au maire	MICHEL	Anne-Marie	8 385.48€
Adjoint au maire	PELISSIER	Magali	8 385.48€
Adjoint au maire	PRANGER	Frédéric	8 385.48€
Adjoint au maire	SILVY	Gabrielle	8 385.48€
Conseiller municipal	VILLA	René Louis	3 946.08€

H. Quelques réalisations 2025 : retour en images

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 083-218300978-20260129-2026_003-DE



DEBUT DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE L'AUBERGE DU VAR



LE BOULODROME



AVENUE DES BASTIDES

